



8 rue A et G Dubois
 37360 ROUZIERES DE TOURAINE
 tél : 02.47.56.77.77 ou 06.61.94.48.17
 E-mail : chauveau.i@laposte.net

Le Week-end du 28 au 30 janvier VENEZ A LA MONTAGNE EN FAMILLE.



ATTENTION
NOMBRE DE PLACES
LIMITEES A 35 PERSONNES

Hebergement dans un Gîte
 à LA BOURBOULE (63)
 (à 9 Km des pistes)

Nous vous proposons ce week-end en demi pension :
dîners du vendredi et du samedi ainsi que les deux
petits déjeuners du samedi et dimanche.

Vous aurez ainsi le loisir de découvrir cette région, durant vos journées, comme bon vous semblera.
 N'hésitez pas à nous téléphoner pour tout renseignement.

LES TARIFS (par personne):

- Adulte et enfant de + de 13 ans : 70 euros
- Enfant de 5 à 13 ans : 54 euros
- Enfant de - de 5 ans : 30 euros

INSCRIPTION à partir du 01 septembre 2021

Nom de l'Adhérent :

Nombre d'Adultes et enfants de + 13 ans	:	x 70€	} TOTAL :
Nombre d'Enfants de 5 à 13 ans	:	x 54€	
Nombre d'Enfants de - de 5 ans	:	x 30€	

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation (au verso) et avoir fourni le formulaire de « Droit à l'Image » (article 9).

Signature :

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Article 1. L'association Regards d'Enfance organise les **28, 29 et 30 janvier 2022** une manifestation, sous la forme d'un **week-end familles en demi-pension (2 nuits + 2 repas du soir+2 petits déjeuners)**, destinée à ses adhérents familles, dans le Massif Central.

Responsabilité

Article 2. L'association Regards d'Enfance dispose d'une assurance à responsabilité civile concernant les participants à la manifestation pour ce qui est des lieux loués. Tout autre incident reste sous la responsabilité des participants.

Article 3. Durant la manifestation, chacun des participants doit tenir compte des règles et lois en vigueur. L'association Regards d'Enfance ne pourra être tenue pour responsable en cas de sinistre ou de litige avec un tiers dans le cadre de la manifestation.

La manifestation

Article 4. La manifestation débute le vendredi à partir de **16h00** et se termine le dimanche à **15h00**.

Article 5. Les organisateurs assurent la préparation, l'organisation, le suivi et le bon déroulement de la manifestation et se réservent le droit de modifier le cours de la manifestation si les événements le nécessitent.

Clauses d'annulation

Article 6. En cas d'annulation de l'inscription avant le **1^{er} décembre 2021**, la totalité des frais d'inscription sera remboursée.

Article 7. En cas d'annulation de l'inscription après le 1^{er} décembre 2021, le remboursement total ou partiel des frais d'inscription sera soumis au conseil d'administration de l'association Regards d'Enfance après examen des causes de l'annulation.

Article 8. En cas d'annulation de la manifestation par l'association, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

Article 9. Chacun des participants doit avoir renseigné le formulaire de « Droit à l'Image », **à raison de un par famille**, édité par l'association Regards d'Enfance (formulaire valide pour l'ensemble des activités de l'association)

Article 10. Tout participant doit avoir pris connaissance du présent règlement et avoir certifié son accord avec celui-ci.

« REGARDS D'ENFANCE »,

c'est le **respect d'autrui** et de ses **différences**, un esprit de **partage** au sein des **activités** et de la **vie quotidienne**.